

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4667 - Mercredi 17 Juillet 2024 - Prix : 200 Fc

MÉDIAS :

Aboubakari Boina : "Notre combat est d'instaurer une culture de droit"



, Aboubakari Boina, Président du CNPA

BACCALAURÉAT 2024

**Trois cas de fraudes et
vingt absents à Mwali**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

MÉDIAS :

Aboubakari Boina :**"Notre combat est d'instaurer une culture de droit"**

Organe régulateur des médias, le conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA) dispose-t-il de suffisamment de moyens pour faire face aux dérapages des journalistes, devenus monnaie courante, notamment chez ceux qui exercent pour les médias en ligne ? Dans cette interview, Aboubakari Boina, le président de l'institution, explique comment il compte s'y prendre pour siffler la fin de la récréation.

Question : Pour la première fois de l'histoire, le CNPA va devoir reconnaître les médias en ligne conformément au code de l'information en vigueur. Où en êtes-vous avec le processus ?

Aboubakari Boina : Le CNPA a convié il y a plus de trois semaines les responsables des médias en ligne pour leur soumettre d'une part, une « fiche de déclaration » qui décline les informations générales, la nature des services proposés, le contenu éditorial, les modalités de diffusion, l'équipe de collaborateurs, et d'autre part, une « convention entre le CNPA et le diffuseur en ligne » qui met l'accent sur les obligations du diffuseur en ligne, notamment le respect des principes : d'indépendance, d'objectivité, de véracité dans ses contenus ; d'adhésion aux principes du "NTIC", d'observation de l'éthique et de la déontologie de diffusion et afin le paiement d'une redevance de cent cinquante mille francs comoriens pour une durée de 5 ans.

Question : Les abus constatés dans la profession sont pour la plupart relevés chez ceux qui exercent dans les médias en ligne selon certaines organisations professionnelles. Avez-vous fait le même constat ?

Aboubakari Boina : Oui, nous faisons le même constat. L'information est aujourd'hui si libre que la notion même du journalisme en tant qu'entité homogène peut paraître totalement dépassée. D'innombrables obstacles s'opposent à la production d'une information qui soit à la fois exacte, honnête, équilibrée, soucieuse de l'intérêt des citoyens, indépendante et courageuse. Un bon nombre des médias en ligne s'écartent des principes fondamentaux du journalisme, dont l'attachement au respect de la vérité, le dévouement sur les intérêts du citoyen, la vérification des informations, la manifestation d'un esprit d'indépendance, la prise de la parole par le public, le déroulement d'une information intéressante, pertinente, complète et équilibrée.

Question : Quel accompagnement peut-on attendre du CNPA pour les animateurs et/ou journalistes de ces médias en ligne quand on sait que ce sont toujours les médias traditionnels qui sont privilégiés en matière d'offres de formations ?

Aboubakari Boina : Une fois que certains d'entre eux seront légalement enregistrés au niveau du CNPA, nous ne manquerons pas de prendre des initiatives en leur faveur, car notre vocation est de promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias, le développement des ressources humaines et infrastructurelles.

Question : Que peut faire le CNPA vis-à-vis de ces médias qui ne sont pas reconnus et qui manipulent l'information ?

Aboubakari Boina : Comme souligné plus haut nous avons déjà établi le contact avec eux. Le travail lancé permettra au CNPA d'enrichir sa base de données, d'attribuer un statut officiel aux médias en ligne qui remplissent les conditions réglementaires et d'interdire les médias en ligne qui prolifèrent la désinformation et le discours de haine. Notre combat est d'instaurer une culture de droit tout en défendant la pluralité des médias, la liberté d'expression, la quête à une information fiable et de qualité.

La régulation c'est la prolongation de l'exercice de la démocratie. L'objectif ultime est de parvenir à une expertise de la régulation systémique par le numérique et l'intelligence artificielle.

Question : Comment évoluent les travaux de distribution de la carte de presse ?

Aboubakari Boina : Nous ne sommes pas encore au niveau de la distribution de la carte de presse. Après la signature de deux arrêtés relatifs à la carte de presse par l'ancien Ministre de l'Information, Monsieur Fakridine Mahamoud, j'ai réuni plus de trois fois les membres de la Commission Nationale de la Carte de Presse pour nous convenir les modalités de travail et définir les conditions nécessaires pour l'obtention de la Carte de Presse. C'est ainsi que nous avons organisé une réunion avec tous les responsables des médias pour leur informer des conditions fixées par la Commission pour la demande et l'obtention potentielle de la Carte de Presse. Les réunions de sensibilisation ont bien eu lieu à Moroni, à Fomboni et à Mutsamudu. La campagne de sensibilisation a commencé le 15 juin et prendra fin le 31 juillet 2024, soit un total de temps



de six semaines.

Question : Le Syndicat des journalistes conteste certaines des conditions d'attribution de ladite carte. Le casier judiciaire ou encore la somme de 15.000Fc fixée par le CNPA, en font partie. Ce mouvement serait-il susceptible de constituer une pierre d'achoppement aux travaux en cours ? Quelles sont les réponses que vous comptez apporter aux doléances du Syndicat ?

Aboubakari Boina : Outre ces deux doléances, le Syndicat avait également demandé que les candidats puissent faire leurs demandes sans la certification des diplômes et ou des attestations des journalistes. Les représentants du Syndicat ont déjà notre réponse suite à une réunion organisée entre le Bureau de la Commission de la Carte de Presse et les représentants du Syndicat. Nous avons accepté ensemble le paiement d'une redevance de quinze mille francs comoriens pour une période de trois ans et non pour deux ans. Pour le casier judiciaire, le bureau de la Commission de la Carte de Presse a insisté sur l'intérêt pour tout candidat de produire le casier judiciaire car les journalistes sont des citoyens justiciables. Toutefois, j'ai moi-même insisté que la Commission ne prendra pas en compte « un quelconque délit de presse » et j'ai également demandé aux représentants du Syndicat de documenter ou justifier une demande sans casier judiciaire, pour que la Commission puisse tenir en compte lors des délibérations. Enfin, pour la

certification des diplômes et ou de l'attestation, la Commission a demandé la certification au moins d'un diplôme le plus élevé et ou de l'attestation du candidat par souci de vérification et de transparence. Nous sommes en quête d'informations, mais nous sommes aussi en quête de vérité, de compétence, d'honnêteté ; nous voulons être sûrs que les documents fournis ne souffrent d'aucune pratique insidieuse. Au total, force est de souligner que les représentants du Syndicat étaient soucieux de « la perte du temps dans les démarches administratives » et « les moyens financiers limités d'un bon nombre des journalistes ». Sur ce dernier point, le CNPA s'est montré disponible d'accompagner le Syndicat pour faire un plaidoyer au niveau des responsables des médias et des autorités publiques pour une amélioration sensible des conditions de travail et des salaires des journalistes.

Question : Le nouveau code de l'information a prévu une subvention pour les médias privés. Quels pourraient être les critères d'éligibilité selon vous ? A partir de quelle période les médias concernés peuvent espérer voir la couleur de ladite subvention ?

Aboubakari Boina : Je regrette de ne pouvoir répondre à ces questions en instantané. Nous essayons de travailler avec méthode et par étape. La priorité pour nous est avant tout d'assainir l'écosystème médiatique pour pouvoir par la suite s'attaquer aux questions légitimes d'appui aux médias privés et aux

médias communautaires. J'espère qu'une attention particulière sera donnée aux radios locales pour : renforcer les capacités en matière des nouvelles technologies d'information et de communication ; assurer une formation sur les techniques journalistiques ; sensibiliser sur le traitement des informations fiables, le développement local, le genre et la citoyenneté. Les médias en général et les radios communautaires en particulier, doivent devenir un canal d'information et d'éducation pour mieux apprendre et développer la participation communautaire et celle de la diaspora ; la compréhension de la pluralité des valeurs, des traditions et de la concorde sociale.

Question : Avant la création du Syndicat des journalistes, le CNPA était quasiment sur tous les fronts pour défendre les journalistes victimes d'abus de pouvoir de leur hiérarchie... Désormais, vous vous faites discret sur ces dossiers. Quelles seraient les raisons ?

Aboubakari Boina : Justement, il faudrait clarifier à vos lecteurs pour éviter toute confusion entre le rôle du CNPA et le rôle du Syndicat. Le premier a comme rôle principal la régulation des contenus et de contenus des médias ; par contre le second a comme mission principale la défense des droits et des intérêts catégoriels des journalistes. Vous conviendrez avec moi, qu'il y a plus d'une année que nous n'avons pas assisté à des incidents ou des dérapages au niveau des médias traditionnels. Mieux encore, pendant la période électorale, le CNPA n'a reçu aucun signalement et encore moins une plainte. Cette situation explique franchement et nettement ma posture.

Question : Pouvez-vous nous décliner vos derniers mots ?

Aboubakari Boina : J'ai un immense respect pour le Syndicat National des Journalistes Comoriens et une admiration pour le métier de journaliste. Je précise que si nous n'avions pas pu accéder à toutes les doléances du Syndicat, ce fait ne diminue en rien notre espoir de collaborer avec le Syndicat pour tirer les médias comoriens vers le haut et parvenir à un journalisme pourvoyeur de sens, fondé sur la synthèse, la vérification de l'information et une indépendance sans concession. Le tout est de nous mobiliser pour l'intérêt du public sur les sujets qui le méritent.

**Propos recueillis par
Toufé Maecha**

BACCALAURÉAT 2024

Trois cas de fraudes et vingt absents à Mwali

Les épreuves écrites du baccalauréat session 2024 ont pris fin ce mardi 16 juillet, dans l'ensemble des trois îles. À Mwali, les responsables font état de 3 cas de fraudes et 20 absences.

Après trois jours d'intense concentration, les candidats au baccalauréat ont achevé leurs épreuves écrites, marquant la fin d'une étape cruciale de leur parcours éducatif. À Mwali, quelques incidents ont été signalés par les responsables.

« Dans l'ensemble des sous-centres de Fomboni, trois cas de fraudes ont été enregistrés », a confié Abdou Elfakir Lahadji, chef du centre. « Des fraudes qui ne sont pas de nature à entacher le bon déroulement des examens », précisera-t-il.

Vingt absences ont été enregistrées

sur l'ensemble de l'île, sur un total de 1240 candidats inscrits. Cependant, quelques incidents ont été signalés. Certains candidats ont eu des malaises pendant les examens, notamment sur les sites de l'EPP Wanani et du lycée islamique de Fomboni. Malgré ces contretemps, ils ont pu reprendre les épreuves avec quelques retards, et d'autres le lendemain.

En ce qui concerne les épreuves elles-mêmes, plusieurs élèves ont indiqué qu'elles étaient « globalement abordables », à l'exception de celle de Physique-chimie, jugée « plus difficile ». Pour l'épreuve de mathématiques, les avis sont partagés : certains candidats la considèrent également abordable, tandis que d'autres ont trouvé certaines parties plus ardues. Selon la présidente du jury, Dr. Roumaysoiou Amir Moilim, toutes les disposi-



tions ont été prises pour que cet examen se déroule dans les meilleures conditions.

Pour rappel, débutées le samedi 13 juillet avec l'épreuve de philosophie, les épreuves écrites du bac-

calauréat se sont achevées ce mardi 16 juillet. La série A4 a terminé avec l'épreuve d'Histoire-géographie, tandis que les séries C et D ont clôturé avec la Physique-chimie. La série A1 a conclu avec la

SVT. Pour la série G, les candidats avaient jusqu'à 14 heures pour mettre fin aux épreuves écrites.

Riwad

BACCALAURÉAT 2024

Soulagement après la fin des épreuves écrites

Les épreuves écrites du baccalauréat 2024 se sont achevées hier, mardi 16 juillet, laissant derrière elles un mélange de soulagement et de tensions. Au Lycée de Moroni, où trois candidats ont été éliminés pour fraudes, des candidats expriment leurs sentiments après une année marquée par des interruptions de cours et des défis multiples.

À leur sortie du portail du lycée Saïd Mohamed Cheikh, plusieurs candidats au baccalauréat session 2024 semblent soulagés. « Depuis dimanche, on était tous très stressé. J'ai fait de mon mieux. Si je l'ai, je pourrai être fier de moi, fier de ce que j'aurai accompli », s'est confiée Nourria Abderrahim, candidate de la série A4. Il faut dire que l'année a été mouvementée.

Soilahoudine Ali Ahamada, également candidat, se montre confiant

: « L'année scolaire a été secouée par des arrêts de cours, soit à cause des grèves, soit à cause des intempéries. Du coup, on perdait le fil mais les épreuves n'ont pas été trop difficiles. Maintenant, on espère que tout se passera bien à la correction. »

Comme eux, plus de treize mille autres candidats ont passé l'examen sur les trois îles et attendent impatiemment les résultats. L'Office en charge des examens (Onec) a enregistré 6 457 candidats à Ngazidja, 1 241 à Mwali et 5 685 à Ndzuani.

« Nous avons fini notre travail. Il reste celui des correcteurs. Lors de cette étape, plusieurs copies peuvent être annulées. C'est encore un moment fort de cet examen, après celui de la proclamation des résultats », a expliqué Ibrahim Omar, candidat de la série C inscrit dans le sous-centre Ibn Khaldoun.

« Les conditions de sécurité ont été respectées à la lettre. Depuis samedi, nous avons commencé les épreuves à l'heure. Le temps a été respecté. Concernant la surveillan-

ce, c'est difficile de se prononcer car chaque surveillant avait son attitude et son approche. Mais c'était aussi bien de leur part », se réjouit Saïd Ali, candidat de la série A4. Pour rappel, trois candidats ont été éliminés pour fraudes. La date de proclamation des résultats n'a pas encore été communiquée.

Kamal Gamal

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT

La note de service qui fait le buzz

C'est l'information qui a fait vibrer la blogosphère : le tout nouveau ministre de l'Aménagement du territoire a signé une note de service suspendant le cabinet sortant. Cette décision audacieuse a immédiatement suscité un débat intense sur la pertinence de cette mesure.

"En attendant la nomination d'un nouveau cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, les membres du cabinet actuel sont suspendus". C'est la note de service qui a été émise et signée par Miroïdi Aboudou Idarousse, tout nouveau ministre de l'Aménagement du territoire, et qui crée la polémique. Au-delà de la polémique sur la note elle-même, se pose la question de la connaissance des normes et de la hiérarchie des actes administratifs par le personnel administratif.

Sur les actes administratifs (loi, décret, arrêté, décision, notes de ser-

vices...), l'importance de l'acte posé dépend du degré institutionnel de la personne qui l'a posé, la loi arrivant toujours en première position (hors des traités internationaux), car émanant du législateur et donc du peuple. Ce raisonnement, on le retrouve dans de nombreux ouvrages scientifiques et des sites spécialisés dans les questions de droit.

« S'agissant des autres textes, plus leur auteur est élevé dans la hié-

rarchie administrative, plus leur valeur est grande. Ainsi, les décrets l'emportent toujours sur les arrêtés », peut-on lire sur le site Vie Publique.

Pour revenir sur la polémique Miroïdi, avant de juger sur le fond à savoir si oui ou non un ministre peut signer une note de service, c'est la forme qui dérange. Un cabinet ministériel est une entité politique qui ne dépend que de celui qui l'a mis en place. Il est de notoriété

publique qu'à chaque fois qu'un ministre est nommé, il choisit son propre cabinet avec qui, il doit avoir une certaine affinité.

« Par élégance, le ministre devait passer par voie d'arrêté qui est plus approprié et sied bien à son rang de ministre, plutôt qu'une note de service », a confié un responsable contacté par nos soins et qui requiert l'anonymat. Etant une entité politique, la dissolution du cabinet est le terme qui est plus utilisé quand le ministre ne juge plus nécessaire de

continuer avec ses collaborateurs.

Ce qui est sûr, l'acte posé par le ministre n'est pas de nature à éclairer la lanterne de l'opinion publique sur la capacité réelle de nos dirigeants à maîtriser les rouages de l'administration. La suspension est le fait d'arrêter un processus provisoirement avant de le reprendre ou l'arrêter définitivement. Dans le cas qui nous concerne, l'usage, est la dissolution du cabinet pour en nommer un autre.

Imtiyaz



Siège du ministère de l'Aménagement.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssef
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar

Riwad
A Bardraoui
Sanaa Chouzour
Mohamed Ali Nasra (Stagiaire)
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CULTURE

Tsiono zindji, le recueil de l'artiste Salim Ali

Mardi 15 juillet, l'artiste Salim Ali Amir a présenté « Tsiono Zindji », un recueil qui contient ses textes les plus marquants. L'artiste, dont le talent n'est plus à prouver, offre là un recueil contenant plus de 200 de ses chansons, en langue comorienne, publié aux éditions Kalamu des îles.

« Avec ce livre, je laisse mon empreinte. Une sorte d'héritage qui servira à nos enfants, aux générations futures, mais aussi à nos artistes et toutes personnes qui aiment notre langue. Je me rends moi-même très souvent au Cndrs pour y lire des textes de Mbae Trambwe, pour m'en inspirer, apprendre », a expliqué Salim Ali Amir hier mardi, lors d'une soirée en petit comité organisée à la Place Badjanani, afin de présenter son livre. Près de trois cents personnes, des proches de l'artiste essentiellement, sont venus découvrir son recueil « Tsiono Zindji », qui regroupe plus de 200 paroles de ses chansons. Des textes organisés par thème et qui montrent bien, la diversité et la richesse des sujets qu'il aborde dans ses chansons.

« L'idée d'écrire ce recueil s'inscrit dans le domaine d'apprentissage, de compréhension de mes chan-

sons, mais aussi de la conservation de la langue comorienne ; surtout de l'écrit. Les paroles s'envolent mais les écrits restent donc j'espère qu'il sera un modèle d'écriture pour les Comoriens d'ici et d'ailleurs », a expliqué l'artiste qui a confié que beaucoup de parents vivant en France lui ont assuré que c'était grâce à ses chansons que leurs enfants parlaient le Shikomori.

Une soirée importante pour l'artiste aux 12 albums, puisqu'il fêtait également son anniversaire. « Je tenais à célébrer ce moment avec vous », dira-t-il. L'artiste, entouré de ses proches collaborateurs, a expliqué sa démarche. « Beaucoup apprécient mes chansons, mais ne font pas forcément attention aux paroles. Ils se laissent porter par la mélodie. Avec ce recueil, j'ose espérer qu'ils prendront le temps de redécouvrir mes chansons en portant une attention particulière aux textes », a-t-il expliqué. Et c'est vers Ahmed Mohamed Chamanga, linguiste, qu'il va se tourner. « Il a très gentiment accepté de jeter un œil à mes textes et veiller à l'orthographe Shikomori qu'on néglige trop souvent ». D'autres proches ont contribué à la sortie de ce livre, à l'instar de Said Abderemane Wadjih, anthropologue, écrivain, musicien et



enseignant.

« J'ai écrit la préface de son livre car en plus de sa voix qui attire, Salim incarne le portrait de l'artiste perfectionniste. Sa façon d'écrire est impressionnante », a expliqué celui qui dit de Salim qu'il est un chanteur engagé, « un gardien du temple du Shikomori qui fait la promotion de la culture comorienne ».

La soirée, conviviale et frater-

nelle, s'est terminée avec l'interprétation d'un extrait de son album qui doit paraître prochainement. « Je remercie tous ceux qui ont rendu possible cette soirée. Mes proches, ma famille, mes amis, mais aussi Telma, Interface et les Jeunes de Badjanani ».

Mohamed Ali Nasra

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores recrute pour Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, un consultant junior chargé de la coordination du secteur de l'énergie aux Comores.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com Cc : djaanfaree@yahoo.fr ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 26 juin 2024
Date limite de dépôt des candidatures : 16 juillet 2024 à 14h30 heure locale de Moroni

• PROFIL REQUIS

Le consultant junior devra remplir les critères suivants :

- **Conditions minimales à remplir**
- Être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 4) en sciences sociales, sciences économiques ou relations internationales ou équivalent;
- Avoir une expérience d'au moins une année dans le domaine du développement;
- Avoir des connaissances de l'environnement de l'aide au développement (post-Conférence de Paris sur l'efficacité de l'aide)
- Disposer des connaissances du système de gestion et de coordination de l'aide aux Comores
- Avoir des connaissances des partenaires intervenant en Union des Comores ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et plus particulièrement des logiciels usuels (Excel, Word et PowerPoint) ;
- Avoir une aptitude de travailler en équipe
- Avoir la capacité de travailler sous pression
- Être libre de tout engagement

Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

• PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le contrat du consultant junior sera d'une durée d'une année, renouvelable deux fois, en fonction de la disponibilité des ressources et des conclusions de l'évaluation de ses compétences et de ses résultats.

• CONSTITUTION DU DOSSIER

- Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :
- Une lettre de motivation adressée au coordinateur de l'UCP ;
 - Un curriculum-vitae actualisé ;
 - Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
 - Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction;
 - Une copie de la CNI ou Passeport.

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés au **Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet PAESC, Route de Salimani – Sahara – Moroni.**

• CONDITIONS D'EMPLOI

- Le consultant junior chargé de la coordination du secteur de l'énergie aux Comores sera une personne physique et individuelle rattachée au ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures ;
- C'est un poste individuel à temps plein;

Le consultant junior chargé de la coordination du secteur de l'énergie aux Comores est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

SANTÉ

Réflexion autour du diabète

Pour mieux lutter contre le diabète qui présente une prévalence de 11% dans le pays selon les enquêtes de 2011, le ministère de la Santé, en collaboration avec Expertise France, a organisé ce mardi 16 juillet un atelier d'échange autour de la problématique du diabète. Ces réunions de coordination permettent d'éviter les risques de doublons notamment en matière de formation, et de s'appuyer sur les compétences des partenaires régionaux.

Le ministère de la Santé, en collaboration avec Expertise France, a organisé ce mardi 16 juillet, un atelier de coordination réunissant les acteurs de la région autour de la problématique du diabète. Un atelier qui rentre dans le cadre du projet de coopération régionale en santé et dont le but est de renforcer l'information et la coordination des acteurs nationaux et des acteurs du CHU de la Réunion, du Centre hospitalier de Mayotte, de Santé Diabète et d'Expertise France/AFD.

En effet, le pays est confronté à l'augmentation fulgurante du diabète

et de ses complications. Cette maladie chronique et ses facteurs de risque représentent aujourd'hui, un problème majeur de santé publique avec un coût financier et social important, supporté en grande partie par les patients eux-mêmes et leur famille. L'idée est de renforcer la capacité des acteurs sur la prévention, la sensibilisation et la prise en charge du diabète.

Présent, le directeur général de la santé, Dr Saindou Ben Ali Mbae a expliqué que cet événement, dont c'est la 3ème édition, a su permettre une collaboration dynamique entre les acteurs. « Les résultats sont aujourd'hui observables à travers l'organisation de la prise en charge des patients diabétiques dans les hôpitaux comoriens suite aux activités de formations conduites par Santé Diabète et le CHU de La Réunion, au profit des personnels médicaux et paramédicaux du pays ». Il précise que des progrès dans la prise en charge du diabète sont observés mais beaucoup reste à faire pour combattre cette maladie qui entraîne une « immunodépression » et qui est « handicapante » si elle n'est pas prise

en charge correctement. « Le ministère de la santé et de la protection sociale encourage ce genre d'événement et s'inscrit dans ce type d'échanges qui, au-delà de tout, reste un moment fort d'apprentissage mutuel et sources de compréhension des interventions des uns et des autres permettant ainsi, une meilleure visibilité et une complémentarité dans les actions ».

« Ces réunions de coordination permettront d'utiliser les compétences des partenaires régionaux existant dans les actions, de partager des outils de prévention et des protocoles de prise en charge du diabète », souligne celui qui est persuadé que l'organisation de cette réunion annuelle de coordination va permettre d'instaurer une véritable communication entre les acteurs concernés. Et de poursuivre: « Sur les enquêtes qui ont été faites, il est démontré que les Comores ont une prévalence de 10%, cette année le ministère compte faire des nouvelles enquêtes pour voir le taux de la maladie dans le pays ».

Interrogé par la presse, un des experts a précisé qu'il est important



de souligner que le diabète est une maladie non transmissible mais qui est commune dans l'ensemble des îles de la Région. « Au cours de la présentation, le taux de prévalence dépassait les 11%, ce qui signifie qu'il faut travailler en amont sur la prévalence primaire, sur le traitement des malades, le renforcement de l'offre des soins et le renforcement des structures hospitaliers aux Comores », a expliqué Laurent Chabrut.

Notons que la coopération régionale en santé vise à améliorer de manière pérenne, l'offre de soins en Union des Comores à travers le renforcement de la coopération régionale en santé, notamment via les opérateurs de Mayotte et La Réunion. Sur cet atelier, il était question aussi de participer à la réflexion autour de la prochaine stratégie nationale de lutte contre le diabète 2024-2029.

Andjouza Abouheir

GRÈVE À L'UDC

Une manifestation prévue le 22 juillet

L'Union des Coopératives des sites universitaires (Unicom) a annoncé son intention de descendre

re dans la rue le 22 juillet prochain, pour exprimer son mécontentement face à la grève en cours

des enseignants de l'UDC. Dans une récente rencontre avec la presse, Arbab, responsable au sein du bureau de l'Unicom, a vivement critiqué ce qu'il qualifie de « négligence du gouvernement » vis-à-vis des revendications du Syndicat des enseignants (Sneuc).

La situation est tendue du côté des Syndicats des enseignants et du personnel universitaire. Lors d'une conférence de presse tenue hier mardi 16 juillet, l'Union des Coopératives des sites universitaires a souligné le manque d'attention des autorités compétentes et annoncé dans la foulée, son

intention de descendre dans la rue, le 22 juillet prochain.

Arbab, Secrétaire général adjoint de l'Unicom, exprime le sentiment général : « Nous nous sentons abandonnés. Notre situation est précaire. Certains parmi nous se débrouillent en effectuant des petits boulots pendant les vacances pour subvenir à leurs besoins quotidiens ou économiser pour les frais universitaires. Pourtant, nous ne sommes toujours pas informés de la décision finale concernant nos examens ».

Il ajoute : « Nous n'avons d'autre choix que de prendre la rue pour faire valoir nos droits. Le gouvernement ignore depuis des semaines les

recommandations des enseignants. »

Malgré les absences répétées des enseignants et du personnel administratif, les étudiants continuent de fréquenter les sites universitaires.

Il est à rappeler que les enseignants sont en grève illimitée pour plusieurs raisons, notamment le non-paiement de leurs salaires pour les mois d'avril, mai et juin, ainsi que l'absence de mise en place des instances universitaires telles que le Conseil d'administration et le Conseil scientifique, en dépit de la récente loi votée visant à améliorer les conditions à l'Université des Comores.

Kamal Gamal



AFFAIRE AB-AVIATION :

Le délibéré attendu le 17 septembre

L'audience sur les indemnités de la centaine d'ayants-droit du crash d'AB-Aviation a eu lieu hier mardi. Le délibéré est attendu dans deux mois.

L'audience sur les indemnités des familles des victimes du d'AB-Aviation a eu lieu ce mardi 16 juillet au tribunal de première instance de Moroni. D'après l'avocat de la partie civile Me Saïd Mohamed Saïd Hachim, toutes les parties concernées ont pu plaider et développer leur arguments et moyens. Le délibéré est prévu le 17 septem-

bre prochain soit dans deux mois. « C'est un grand soulagement qu'on a pu faire cette audience de plaidoirie, après plusieurs mois que nous sommes engagés dans cette procédure. On a plaidé le dossier, chaque partie l'a fait. C'est une grande satisfaction, nous n'allons pas faire des pronostics, on attend la décision du juge », renchérit celui qui est engagé dans ce combat depuis trois années.

Rappelons que sur cette affaire, une décision de référé datant de novembre 2022 précise que la compagnie AB-Aviation devait déboursier la somme de deux

millions de nos francs par enfant ou conjoint et parent de victime en attendant les véritables indemnités. Ce même dossier atterrit à la cour d'appel de Moroni et a condamné AB-Aviation et son assureur Phoenix of Tanzanie Assurance de payer cette somme pour chaque famille. Malheureusement jusqu'à présent cette somme n'a pas été versée aux ayants-droit.

Depuis le début des procédures, AB-Aviation a toujours assuré que l'avion a été loué avec assurance qui couvrait l'appareil lui-même et les passagers. Or l'as-

sureur affirme de son côté qu'il ne couvrait que l'appareil, sans les passagers. La partie civile regrette que cette affaire retarde. « À l'heure où nous parlons, le versement des provisions aux familles des victimes, déjà décidée par la justice n'a pas été fait. On ne se sent pas soutenu par les autorités », précise l'avocat.

Pour mémoire, c'était le 26 février 2022 que la compagnie

comorienne AB-Aviation a fait un crash au large de l'île de Mohéli. L'appareil transportait 12 passagers et deux membres d'équipage. Un seul corps a été repêché mais jamais identifié. Les 101 ayants-droit sont toujours en attente de leurs indemnités pendant que le mis en cause multiplie les manœuvres dilatoires.

Andjouza Abouheir



Pharmacie de garde

Pharmacie Oisis petit coulée: 763 45 97

FOOTBALL-TRANSFERT INTERNATIONAL

Saïd Affane, en partance pour l'AS Vita de Kinshasa

C'est en tout cas l'information principale qui anime les discussions dans le milieu footballistique. L'attaquant de Djabal FC, Saïd Affane Djambae est en passe de signer pour l'un des trois clubs les plus titrés de la République Démocratique du Congo, anciennement Zaïre. Après l'année dernière où il était tout près de signer pour un club de D2 sud-africain, le natif de Hahaya va voir son rêve réalisé après un bon tournoi de la COSAFA.

"À partir de ce 15 juillet 2024, tu deviens d'une manière contractuelle, un joueur d'un club des clubs les plus puissants d'Afrique, Club AS-Vita du RD Congo. Djabal foot te libère, le cœur ouvert, pour que tu ailles continuer à écrire ton histoire, dans le football africain" lit-on sur la page officielle du club d'Ikoni. Troisième club le plus titré de la RDC (26 titres), derrière l'autre club de la capitale, le Daring Club Motema Pembe et surtout Mazembe de Lubumbashi (37 titres), l'AS Vita club est un habitué des compétitions africaines dont il a remporté la ligue des Champions en 1973.

Surnommé les dauphins noirs, l'AS Vita Club évolue au Stade des Martyrs (80 000 places) à Kinshasa, le plus grand stade de la RDC. Présidé par Amadou Diaby, ancien vice-président de la Fédération Guinéenne de Football, le club de Kinshasa nourrit de grands espoirs pour se relancer. « C'est développer le club à l'échelle internationale, le professionnaliser durablement, doter Vita d'un terrain d'entraînement de haut niveau et mettre en place un stade ultramoderne avec un centre de formation », a expliqué le nouveau président dans une interview à Radio France Internationale en décembre dernier. Entraîné depuis janvier par Abdeslam Ouaddou, l'ancien international marocain, le club espère avec l'arrivée de l'international comorien, renforcer son équipe.

Auréolé par une bonne demi-finale Cosafa Cup où il a marqué deux buts, meilleur buteur de la phase régionale (14 buts), Saïd Affane Arrivera dans un cadre où ses ambitions ne feront que grandir. Attaquant de fixation et redoutable de précision devant les buts, Affane est un pure produit de la formation locale où il a stimulé les équipes de

jeunes de sa localité (Hahaya) avant d'exploser au sein de Djabal FC dès sa première saison " Avec toi, Djabal foot a tout gagné, dès ta première année, titres de champion régional, champion des Comores et vainqueur de la Coupe des Comores" comme nous indique le club d'Ikoni. Après Kassim Hadji (Ararat Erevan), Ibrohim Youssouf (African Star), Faouz Faidine (FC Nouadhibou), Alfonsi Haslane (Arta Solar), Saïd Affane Djambae devient le cinquième joueur issu de l'école comorienne à signer un contrat hors du pays.

C'est en tout cas de bon augure pour le joueur mais, aussi pour le football local qui démontre là, une certaine évolution du niveau du championnat local. Prometteur dès ses débuts, Affane doit maintenant démontrer ses capacités à s'adapter dans un environnement extérieur loin de ses repères." C'est une bonne chose pour le football comorien. Si lui, il va là-bas et s'impose, et il commence à marquer des buts, on le prendra en considération dans le futur » a réagi le sélectionneur des Verts, Stefano Cusin.

Imtiyaz



Ministère de l'agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM, P177816)
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° : 2024/004/MAPETA/FSRP-KM/AON/TRX

Travaux de Réhabilitation des citernes pour les CRDE situés à la grande Comores en Quatre lots distincts.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) et à l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre de « Travaux de Réhabilitation des citernes à la grande Comores ». Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

2. Le Projet FRSP-KM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de réhabilitation des citernes à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, ou de sous-traitant au cours de 10ans dernières années. Le Soumissionnaire doit aussi établir qu'il disposera d'un Représentant et du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécification, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Le Soumissionnaire doit aussi fournir la liste des matériels détaillés qu'il prévoit affecter aux travaux.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale telle que définie dans le « Règlement- de Passation

des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du Projet FSRP-KM situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetfsrp@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en version française sera acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement **non remboursable de Vingt Mille (20 000 KMF)**. La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du Projet FSRP-KM.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous

au plus tard le 01 Août 2024 à 14H 30min. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du Projet FSRP-KM à l'adresse ci-dessous, le 01 Août 2024 à 14H 30min.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre, pour chaque lot suivant :

- Lot 1 : CEMBENOI= 579 711 KMF
- LOT 2 : CRDE DZAHADJOU DANS LA REGION DE ITSANDRA = 401 516 KMF
- Lot 3: SIMBOUSSA= 745 973KMF
- Lot4: HAMAVOU-MBOUDE= 303 684 KMF

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (FSRP)/ Email : projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 03 juillet 2024